

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 9 MARS 2020

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Travaux d'extension du réseau public d'assainissement et d'eau potable vers le Lac de Véron (Saint Agrève) : demande de subvention
 - B. Renouvellement d'une partie de la conduite d'adduction - Captage du Grand Bouveyron (St Julien Labrousse, commune de Belsentes) : demande de subvention
 - C. Pose de compteurs sur les communes d'Issamoulenc et Saint Julien d'Intres : demande de subvention
 - D. Captage de La Rouveyre (St Genest Lachamp) : validation d'une indemnité forfaitaire pour passage en terrain privé
 2. Action sociale et enfance-jeunesse
 - A. Appel à projet Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité (AJIR) : demande de subvention
 3. Économie
 - A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides
 4. Culture
 - A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : Lot 8 - Avenant n° 3
-

Date de la convocation : 2 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN.

Absent excusé : M. Frédéric PICARD.

Absent : M. Jean-Marie FOUTRY.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Catherine FAURE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des Services techniques
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour de ce dernier Bureau communautaire de la mandature.

1. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

A. Travaux d'extension du réseau public d'assainissement et d'eau potable vers le Lac de Véron (Saint Agrève) : demande de subvention

M. Fayard rappelle au Bureau que sont prévus des travaux d'extension du réseau public d'assainissement et d'eau potable vers le Lac de Véron, sur la commune de Saint Agrève.

Ces travaux sont envisagés dans le cadre du projet de la Fédération de Pêche de l'Ardèche, qui souhaite acquérir le Lac de Véron et l'aménager pour en faire un haut lieu touristique, notamment pour la pêche à la mouche.

Le coût de l'opération était initialement estimé à 90 601 € ht. Après chiffrage du maître d'œuvre, il convient de prendre une nouvelle délibération pour un coût d'opération s'élevant à 105 000 €.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche sur la base de ce nouveau montant.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

B. Renouvellement d'une partie de la conduite d'adduction - Captage du Grand Bouveyron (St Julien Labrousse, commune de Belsentes) : demande de subvention

Raymond Fayard indique au Bureau que sont prévus des travaux de renouvellement d'une partie de la conduite d'adduction acheminant l'eau du captage du Grand Bouveyron au réservoir dit du Village, à St Julien Labrousse, commune de Belsentes.

Ces travaux sont envisagés du fait que la conduite d'adduction est, sur une partie de son tracé, en amiante ciment et fait régulièrement l'objet de réparation suite à des casses, qui s'expliquent par une pression de service élevée et une conduite vétuste.

Le coût de l'opération est estimé à 160 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

C. Pose de compteurs sur les communes d'Issamoulenc et Saint Julien d'Intres : demande de subvention

Raymond Fayard rappelle au Bureau que des travaux de mise en place de compteurs sont prévus sur Issamoulenc et Saint Julien d'Intres dans le cadre des schémas directeurs d'eau potable en cours sur ces communes.

Des subventions ont déjà été allouées à Val'Eyrieux par le Département et l'Agence de l'eau pour la réalisation des schémas directeurs et la pose de compteurs. Cependant, compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, une demande de complément est sollicitée pour la pose de compteurs sur certains sites.

Le coût des dépenses relatives à ce complément est estimé à 22 875 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche, en complément de celle déjà sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

D. Captage de La Rouveyre (St Genest Lachamp) : validation d'une indemnité forfaitaire pour passage en terrain privé

Monsieur Fayard informe le Bureau que, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de La Rouveyre (St Genest Lachamp), il convient de créer un accès sur des parcelles situées en terrain privé. Ceci permettra l'accès au captage ainsi qu'au futur réservoir et la canalisation de desserte des hameaux de La Rouveyre et de Bois Soubeyrand sera implantée sous le chemin.

Il s'agit des parcelles C674, C675, C676, C677, C678 et C681.

Le propriétaire de ces parcelles est l'indivision PALIX.

L'indemnité forfaitaire de passage a été négociée au prix global de 7 500 €.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'allouer à l'indivision PALIX une indemnité forfaitaire de 7 500 € pour passage en terrain privé sur les parcelles C674, C675, C676, C677, C678 et C681.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer à l'indivision PALIX une indemnité forfaitaire de 7 500 € pour passage en terrain privé sur les parcelles C674, C675, C676, C677, C678 et C681 ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

2. Action sociale et enfance-jeunesse

M. le Président laisse la parole à Thierry Girot.

A. Appel à projet Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité (AJIR) : demande de subvention

M. Girot rappelle au Bureau que le Département de l'Ardèche a été lauréat en avril 2016 d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour la jeunesse (13-30 ans). Ce dispositif d'État

comporte une action visant à accompagner les collectivités vers l'émergence d'une politique en faveur de la jeunesse (action 4.2).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet jeunesse de Val'Eyrieux, il convient de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche ainsi que le reversement d'une subvention au titre de l'ANRU.

Le dossier déposé par Val'Eyrieux comporte deux volets :

- ▶ Bien vivre sa jeunesse sur Val'Eyrieux :
- Conférence sur le harcèlement à destination des acteurs jeunesse
- Espace jeunes du Cheylard à réinvestir
- ▶ Vers la professionnalisation des jeunes de Val'Eyrieux
- Stage BAFA en juillet au Cheylard ; aide directe de 200 € par stagiaire résidant sur le territoire
- Convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche afin de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat artisanal

Le coût des dépenses valorisées dans le dispositif pour 2020 est estimé à 35 348 € :

- 25 % du poste de la directrice du pôle Services à la population
- 25 % du poste de la chargée de mission cellule emploi formation
- 2 000 € pour la conférence
- 1 688 € pour la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche
- 3 000 € pour le stage BAFA (200 € x 15 jeunes)

Le montant total de subventions attendu s'élève à 25 000 € :

- 15 000 € de l'ANRU - PIA AJIR
- 10 000 € du Département de l'Ardèche

Thierry Girot propose au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter ces subventions.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le projet jeunesse et le plan de financement tel que présenté à l'appel à initiatives de l'action 4.2 du programme AJIR sur l'émergence des politiques jeunesse locales ; autorise M. le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de l'Ardèche ainsi que le reversement d'une subvention de l'ANRU auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche, pilote du programme PIA AJIR ; autorise M. le Président à signer toutes pièces s'y rapportant et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

3. Économie

M. le Président laisse la parole à René Julien.

A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides

René Julien rappelle que le Conseil communautaire a adopté, par délibération du 25 septembre 2017, un règlement pour l'attribution d'aides à destination des entreprises de l'économie de proximité, suite à la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place par Val'Eyrieux d'aides directes aux entreprises locales.

M. Julien propose au Bureau d'approuver les dossiers joints en Annexe 1 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

4. Culture

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : Lot 8 - Avenant n° 3

Carine Faure rappelle au Bureau le marché de travaux de réhabilitation de l'auberge et création de locaux d'animation à St Clément, réalisé en groupement de commande avec la Commune de St Clément pour la partie auberge.

Le lot n° 8, CVC - Plomberie, attribué à l'entreprise EURL LAFFONT ENERGIES, doit faire l'objet d'un avenant en plus et moins-values pour modification des lavabos et robinetterie prévus au marché.

Par conséquent, pour la partie locaux d'animation de l'École du vent, ces travaux correspondent à une plus-value globale de 871,12 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du lot 8 du marché de création de locaux d'animation est porté à la somme de : 66 277,41 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 3 pour le lot n° 8 du marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'École du vent à St Clément, attribué à l'entreprise EURL LAFFONT ENERGIES ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 3 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 18h50

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



Annexe 1

Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité

Dénomination de l'entreprise	Chef d'entreprise	Adresse du siège	Adresse du projet	Projet	Montant € HT du projet	Dépense éligible € HT	Subvention proposée €	Taux d'aide proposé	Le dossier est-il éligible a l'aide Régionale "TPE point de vente" ?
FRANCK CHAREL	CHAREL FRANCK	ZI de Rasclès 07320 SAINT-AGREVE	ZI de Rasclès 07320 SAINT-AGREVE	Acquisition d'une mini-pelle pour la diversification de l'activité (nouvelle activité de frigoriste)	39 000,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%	non
PLANCHON MORGANE	PLANCHON MORGANE	500 route d'Eyrium 07160 LE CHEYLARD	500 route d'Eyrium 07160 LE CHEYLARD	Aménagement et équipement d'un institut de beauté (suite au déménagement de l'activité)	26 007,00 €	26 007,00 €	2 601,00 €	10%	oui